

COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

Sur convocation de Monsieur le Maire adressée individuellement à chaque membre le 9 Septembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 13 Septembre 2024 à 20h00.

Etaient Présents :

Mr JP. FLORENCE, Maire, V. TEXIER, JJ.FERRER, S. BOUBEKEUR, adjoints ; E. BOLLE, P.FLURIN, M. AUBRY, L. ORTEGA

Absents excusés :

Mme MB. LARDAT qui a donné pouvoir à Mme V. TEXIER
Mr S. YKEN qui a donné pouvoir à Mr JP. FLORENCE
Mme J. BALES qui a donné pouvoir à Mr JJ. FERRER
Mr A. LAYRE-CASSOU qui a donné pouvoir à Mr P. FLURIN

Absent :

Mr D.LARDAT

Secrétaire de séance :

Mr S. BOUBEKEUR

Le Procès-verbal de la séance du 8 août 2024 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Tarification FPIN 2024
- 2 - Attribution du marché travaux rues Richelieu et Puyadette
- 3 – Plan de financement « requalification des rues Richelieu et Puyadette/réalisation des aménagements tactiques le long du gave- tranche 2 »
- 4 – Etude mission G2-AVP - Etude géotechnique de conception phase Avant-Projet
- 5 – Décision modificative Taxe de Séjour part régionale
- 6 – Attribution consultation « Mur d'escalade Ecole »
- 7 – Questions diverses

.../...

Délibération n° 1 - Tarification FPIN 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la tarification envisagée pour le festival de l'image.

Accès Expos Chapiteau et village nature	1 jour = 4€
	4 jours = 6€
	Gratuit pour les – de 16 ans
Projection film CNC	7.50€
Projection autre film	5€
Conférence	Gratuit
Apéro-Photo	5€ (1 boisson offerte)
Repas du midi	15€
Café	1.50€
Thé / Sirop à l'eau	2€
Limonade / Eau Gazeuse / Bière pression / Verre de vin	3€
Bouteille de vin	12€
Soupe	5€
Assiette végétarienne	7€
Assiette montagnarde	7€
Dessert	3€
Sandwich	4€
Affiches A3	2€
Affiches A2	5€

Le conseil municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve les tarifs pour l'édition 2024 du Festival Pyrénéen de l'image Nature

Pour Mr L. ORTEGA le tarif de la limonade et l'eau gazeuse aurait souhaité qu'il soit à 2€ comme le thé et le sirop.

Délibération n° 2: Attribution Lot 1 du marché travaux rues Richelieu et Puyadette

Il a été lancé une consultation pour la réhabilitation des rues Richelieu et Puyadette.

Le marché est composé comme suit :

Lot 1 : Voirie et réseaux divers

Variante imposée : La variante consiste à remplacer les bordures et les blocs marches initialement prévus en granit bleu par des bordures et des blocs marches en pierre calcaire d'Arudy.

Lot 2 : Mobilier et serrurerie

Le lot 2 fera l'objet d'une consultation ultérieure.

Suite à la consultation pour le lot 1 et suivant l'analyse des offres du maître d'œuvre TOPONIMY et OTCE INFRA, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du Groupement **GUINTOLI/ LBTP/ LONNE-PEYRET** pour les prestations suivantes :

.../...

Lot 1 : Voirie et réseaux divers

Variante imposée : La variante consiste à remplacer les bordures et les blocs marches initialement prévus en granit bleu par des bordures et des blocs marches en pierre calcaire d'Arudy.

Soit un montant total des prestations à 1 046 621.52€ HT.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour, 1 abstention (Mme V. TEXTIER)

Attribue le lot 1 avec sa variante au groupement GUINTOLI/ LBTP/ LONNE-PEYRET pour un montant total de 1 046 621.52€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'exécution de ce marché.

Mme V. TEXTIER trouve que le prix est très élevé et demande à avoir le coût de revient d'un aménagement classique.

Mr le Maire lui répond que l'idée est de donner un espace qualitatif à cette rue.

Mme V. TEXTIER demande s'il va y avoir une végétalisation de la rue et si les places de stationnement perdues vont être compensées.

Mr le Maire indique que la végétalisation de la rue Richelieu paraît difficile, contrairement à la rue de la Puyadette. Il représente les plans de la rue en indiquant les zones de stationnement réglementées, aire de livraison, rétrécissement de la chaussée,...il précise qu'un projet de parking silo est envisagé aux abords de la patinoire.

Mr L. ORTEGA : cette rue est très étroite et il est bien de l'aménager mais il va falloir être attentif au stationnement des véhicules

Mr P. FLURIN demande si la rue Richelieu sera limitée à 20km/h.

Mr le Maire lui répond par l'affirmative.

Délibération n° 3 : Plan de financement « Requalification des rues Richelieu et Puyadette/réalisation des aménagements tactiques le long du gave tranche 2 »

Monsieur Le Maire expose que le projet de « Requalification des rues Richelieu et Puyadette/réalisation des aménagements tactiques le long du gave tranche 2 » dont le coût prévisionnel est estimé à ce jour à 650 515 € HT après consultation des entreprises pour le lot 1 VRD.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

.../...

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</i>			
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR - DSIL 2025	90 000	13.84 %
Etat	FNADT 2025	76 119	11.70 %
Département	Développement Territorial 2024	50 746	7.80 %
Parc National des Pyrénées	Crédits d'intervention 2025	25 000	3.84 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		408 650	62.82 %
Emprunt			
Total HT		650 515	100 %

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et par 11 voix pour, 1 abstention (Mme V.TEXTIER)

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 650 515 € HT

Approuve le plan de financement exposé

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Délibération n° 4 : Régularisation mission d'origine MISSION G2-AVP - Etude géotechnique de conception phase Avant-Projet

Concernant le projet de construction du réservoir d'eau potable au quartier la Raillère, le dossier cas par cas réglementaire et obligatoire a été déposé aux services de l'état (DDT). Suite à ce dossier, une étude complémentaire a été demandée par les services de l'état, à savoir :

- Etude géotechnique de conception G2-PRO – Phase AVP

Obligatoire dans les projets de construction, cette mission vise à contrôler les caractéristiques du sol pour définir les principes de fondations avec un calcul de leur dimensionnement en fonction du projet défini.

Le montant de la prestation est de 14 120 €HT (offre de base).

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la proposition de la société SAGE pour la régularisation de la mission d'origine G2-AVP pour un montant de 14 120 €HT.

.../...

Mr le Maire précise que ce projet vise à sécuriser le projet d'adduction d'eau potable de la commune et à augmenter la capacité de réserve d'eau à 2000m³.

Mme V. TEXIER demande le planning de cette opération.

Mr le Maire indique que les travaux sont prévus courant 2025 et précise que quelques études et dossiers administratifs sont encore à réaliser.

Mme V. TEXIER et Mr P. FLURIN s'interrogent sur la propriété des terrains et demande si la commune a les autorisations du propriétaire.

Mr le Maire et Mr S. BOUBEKEUR indiquent que les discussions sont en cours avec la CSVSS.

Délibération n° 5 : Décision modificative Taxe de Séjour part régionale

Monsieur le Maire rappelle que la subvention à l'Office de tourisme se décompose en 2 parties:

- Une subvention de 200 000€ compte 65738 Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics.
- Reversement de la taxe de séjour 582 215€ qui est à imputer au compte 73918 Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés (la recette de la taxe de séjour est comptabilisée au compte 73172 son reversement est à comptabilisé au 73918).
Les 17 641€ correspondent au reversement à faire à la Région sur les encaissements de la taxe de séjour de début d'année.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73918 : Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale	0,00 €	599 856,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	599 856,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65738 : Subventions de fonctionnement aux autres é+ts publics	582 215,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	582 215,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	17 641,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	17 641,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	599 856,00 €	599 856,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la décision modificative relative à la bonne affectation de la part régionale de la
taxe de séjour.

Délibération n°6 : Attribution consultation « Mur d'escalade Ecole »

Monsieur le Maire précise qu'une consultation a été menée pour l'installation d'un mur
d'escalade à l'école primaire de Cauterets.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre faite par la société
OPTIMUR, pour l'installation d'un mur d'escalade dans la cours de l'école primaire, pour un
montant de 10 648 €HT.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la proposition de la société OPTIMUR pour un montant de 10 648 €HT.

Mr L. ORTEGA indique que c'est une excellente idée et demande s'il est possible de créer un club
d'escalade pour les petits.

Mme V. TEXIER et Mr JJ. FERRER précisent qu'un club existe mais qu'il est en sommeil.

Mme V. TEXIER ajoute qu'il y a des difficultés à recruter des encadrants pour cette discipline
(guide de haute montagne ou brevet d'Etat).

Mr le Maire précise que la création d'un club d'escalade doit venir d'une initiative privée et que la
commune pourra soutenir celle-ci par le biais de subvention.

Questions diverses :

Délibération n° 7 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'annexe du centre de loisirs dans le bâtiment Cérous.

Il a été lancé une consultation pour l'aménagement de l'annexe du centre de loisirs dans le bâtiment
Cérous. Suite à la consultation et suivant l'analyse des offres du maître d'œuvre Michel
ESTANGOY,

.../...

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

LOTS		ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANTS
1	GO-DEMOLITIONS	PRATDESSUS	86 292,08 €
2	CHARPENTE - PLANCHER BOIS - COUV ARDOISE - ZING	PRATDESSUS	45 095,00 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	GACHASSIN	27 107,21 €
4	SERRURERIE	F2GP	18 638,80 €
5	MENUISERIES INTÉR BOIS	WOODART	11 420,95 €
6	PLATRERIE - ISOLATION	BURLO	33 528,20 €
7	CARRELAGE-FAIENCES	BURLO	7 500,00 €
8	PEINTURE - SOLS SOUPLES	BOYRIE PEINTURE	21 575,30 €
9	ELECTRICITÉ	BEGARIES	21 100,00 €
10	PLOMBERIE SANITAIRE WMC	BEGARIES	20 820,00 €
11	VRD	SOGEP	20 944,56 €
12	ENDUITS EXTÉRIEURS	COUSERANS FACADES	11 694,00 €
TOTAUX HT			325 716,10 €

Soit un montant total des prestations à **325 716.10 €HT**

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Attribue le marché aux entreprises ayant présentées les offres économiquement les plus avantageuses pour un montant total de 325 716.10 €HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à l'exécution de ce marché.

Mr le Maire donne la parole aux membres du conseil.

Mr le Président d'Espaces Cauterets fait le point sur le fonctionnement et la fréquentation estivale des sites Pont d'Espagne et Lys.

Mr le Maire fait un point sur la fréquentation des établissements thermaux.

Mr le Maire fait ensuite un point sur le projet Lys et indique qu'Espaces Cauterets a reçu les offres des entreprises ; les analyses sont en cours. Il précise qu'une présentation du projet (aménagement et perspectives) du Lys est prévue prochainement aux membres du conseil municipal. Il conclue son propos en indiquant à l'assemblée que le conseil municipal aura dans un second temps à se positionner sur le cautionnement bancaire.

.../...

Mr M. AUBRY propose de soumettre au vote du conseil municipal le projet du Lys avant d'évoquer le cautionnement bancaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H09.
